À l'attention de Madame Kammachi Nadia
Conseillère communale

VOTRE CORRESPONDANT : MEBARKI MEHDI
NOS RÉF. Questions écrites 2026

OBJET : RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE CONCERNANT LES ENJEUX DE SECURITE, DE JEUNESSE ET A LA PROBLEMATIQUE DU NARCOTRAFIC A ANDERLECHT

Madame la conseillère,

En réponse à vos questions :

Concernant le projet des « Ambassadeurs jeunesse », nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

Le projet des Ambassadeurs jeunesse trouve son origine dans les ateliers organisés en 2022 autour de la communication et de l'information destinées aux jeunes. Ces échanges avaient notamment fait émerger l'idée de réunir régulièrement de jeunes Anderlechtois afin qu'ils puissent devenir les porte-parole de leur quartier, servir de relais entre la jeunesse et la Commune et de favoriser leur implication dans la vie locale.

Dans ce cadre, huit ateliers ont été organisés à raison de deux mercredis par mois, d'octobre à décembre 2024, avec une dizaine de jeunes Anderlechtois âgés de 16 à 18 ans, issus de différents quartiers de la commune, notamment le Centre, Peterbos, Bon Air et Cureghem. Sélectionnés sur la base d'une lettre de motivation, les participants ont pris part à des ateliers d'éducation non formelle animés conjointement par le service Jeunesse et l'ONG Echos Communication. Ceux-ci leur ont permis de s'exprimer sur leur bien-être à Anderlecht, de mieux comprendre le fonctionnement de l'administration grâce à des rencontres avec différents services communaux, d'exposer leur vision de la commune et de formuler des recommandations.

En 2025, face aux défis rencontrés lors de la première expérimentation et avec l'arrivée d'un chargé de projets ayant notamment pour mission de faire évoluer le dispositif des Ambassadeurs, le projet a pris une nouvelle orientation. Celle-ci vise à mieux l'adapter aux réalités du terrain et à mettre en place les conditions nécessaires pour renforcer et pérenniser la participation des jeunes à la vie communale.

Parallèlement à cette réflexion, le Service Jeunesse mène depuis le début de l'année une démarche plus large visant à identifier les besoins, les préoccupations et les attentes des jeunes Anderlechtois. Cette démarche repose notamment sur un questionnaire en ligne et sur l'organisation, au sein d'associations locales, d'ateliers participatifs intitulés « Si j'étais Bourgmestre ».

Après plusieurs mois de consultation et de rencontres, une table ronde réunissant des jeunes Anderlechtois, les membres du Collège et les services communaux concernés sera organisée le mercredi 14 octobre 2026, de 15 h à 18 h, à The Faculty. Cette rencontre permettra aux jeunes

d'échanger directement avec les responsables communaux sur les principales thématiques qui sont ressorties des consultations, notamment la propreté, la sécurité et les activités, ainsi que sur toute autre préoccupation qu'ils souhaiteront partager. Ces échanges alimenteront directement la construction du Plan d'action Jeunesse 2027-2029. Nous vous invitons cordialement à prendre part à cette rencontre.

À ce stade, ces différentes actions de participation citoyenne ont permis de toucher près de 500 jeunes.

Concernant votre souhait de rencontrer les jeunes impliqués dans cette démarche, nous partageons l'intérêt de favoriser les échanges avec eux. Lorsque la réflexion en cours aura abouti et qu'un dispositif complet de participation des jeunes sera mis en place, nous ne manquerons pas d'informer l'ensemble des groupes politiques des modalités de participation et des opportunités de rencontre avec les jeunes engagés dans ce processus.

Concernant votre question relative au « département Info Jeunes », nous souhaitons tout d'abord préciser qu'il n'existe pas de département portant cette dénomination au sein du Service Jeunesse. Celui-ci dispose en revanche d'un Point d'Information et de Formation pour les Jeunes (PIF1070), qui constitue l'outil principal d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes Anderlechtois.

Le PIF1070 est situé à l'Espace 16Arts, rue Rossini 16. Accessible du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h, il permet aux jeunes de se présenter de manière anonyme afin d'obtenir des informations, d'être orientés vers les services adéquats ou de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches. Les thématiques abordées sont variées et concernent notamment la formation, l'enseignement, l'emploi, les démarches administratives ou encore l'accès aux ressources et services utiles aux jeunes.

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, le PIF1070 travaille en collaboration avec plusieurs partenaires spécialisés, dont Infor Jeunes Bruxelles, Lire et Écrire, JEEP et Infor Jeunes Schaerbeek. Ces collaborations permettent d'apporter aux jeunes des réponses adaptées à leurs besoins et de les orienter vers les structures les plus pertinentes en fonction de leur situation.

L'action du PIF1070 ne se limite pas aux permanences organisées dans ses locaux. Le service développe également un travail de proximité « hors les murs », directement sur le terrain, afin d'aller à la rencontre des jeunes et de toucher ceux qui ne fréquentent pas spontanément les services communaux.

À titre d'exemple, le PIF1070 a récemment participé à la rentrée académique du campus Erasme, où une centaine de jeunes ont pu être rencontrés et informés sur les missions du service ainsi que sur les différentes possibilités d'orientation et d'accompagnement qui leur sont offertes.

Le PIF1070 constitue ainsi un point d'appui de première ligne pour les jeunes Anderlechtois, en leur offrant une information fiable, une écoute adaptée et un accompagnement vers les ressources et partenaires les plus appropriés à leurs besoins.

En réponse à votre question sur les permanences en santé mentale, celles-ci ont été mises en place ponctuellement après les épisodes de violence survenus à Cureghem. Lors d'une rencontre organisée par notre service en présence de l'Échevine, plusieurs associations ont fait part de leurs inquiétudes quant aux conséquences de ces événements sur les habitants, en particulier sur les jeunes. Afin de répondre à ce besoin, les services Jeunesse et Vie associative ont pris contact avec PsyBru pour organiser un soutien adapté et accessible.

PsyBru est le dispositif bruxellois de soins psychologiques de première ligne mis en place dans le cadre d'une convention avec l'INAMI afin de faciliter l'accès de tous les Bruxellois, en particulier les plus fragilisés, à un soutien psychologique. Il coordonne un réseau de psychologues conventionnés qui proposent, dans les 19 communes, des séances individuelles et collectives gratuites ou à tarif réduit

A Anderlecht, afin de soutenir nos jeunes, des permanences de santé mentale ont ainsi été organisées dans deux lieux : l'Espace 16Art puis le Village Sainte-Anne. Elles se tiennent les mercredi de 13h à 15h et les vendredi de 16h à 18h.

Ces permanences ont pour objectif d'offrir aux jeunes qui en ressentent le besoin un espace de proximité où ils peuvent être écoutés, soutenus et, si nécessaire, orientés vers un accompagnement adapté. À Anderlecht, une attention particulière a été portée à l'accessibilité du dispositif : les entretiens sont gratuits et peuvent se dérouler en français ou dans une autre langue, selon les besoins et les possibilités, afin que la barrière linguistique ne constitue pas un obstacle à la demande d'aide.

Concernant les informations plus détaillées sollicitées, notamment le nombre de bénéficiaires, les jours et horaires de permanence ainsi que les professionnels mobilisés, ces éléments relèvent de l'organisation opérationnelle mise en œuvre par PsyBru dans le cadre de cet accompagnement. Le Service Jeunesse n'assure pas directement ces permanences et ne dispose dès lors pas d'un suivi individualisé des personnes reçues ni des données relatives à leur fréquentation.

Dans le respect du secret professionnel, de la confidentialité des accompagnements et de la protection des données à caractère personnel, il n'est par ailleurs pas possible de communiquer des informations permettant d'identifier les personnes ayant bénéficié de ce dispositif ou les situations individuelles prises en charge.

Ces permanences s'inscrivent avant tout dans une démarche de proximité visant à renforcer l'accès à une écoute et à une orientation adaptées pour les habitants et les jeunes confrontés à des événements pouvant affecter leur santé mentale et leur sentiment de sécurité.

En réponse à votre question relative à l'ASBL SASE La Traversée, il s'agit d'un Service d'Aide Socio-Éducative en milieu ouvert (SASE) agréé dans le cadre du dispositif d'aide à la jeunesse. Sa mission principale consiste à accompagner de manière intensive et individualisée des jeunes en difficulté dans leur environnement de vie habituel, sans rupture avec leur milieu de vie.

Le public accompagné est principalement composé de jeunes confrontés à des situations de décrochage scolaire, de rupture familiale, d'isolement social, de comportements à risque ou de difficultés d'insertion. Le travail du SASE vise notamment à prévenir les placements institutionnels, à

restaurer un cadre éducatif structurant, à favoriser la réinsertion sociale et scolaire des jeunes et à soutenir les familles dans leur rôle éducatif.

Concrètement, les actions menées par l'association peuvent comprendre des visites à domicile, un accompagnement dans les démarches administratives et sociales, un soutien à la scolarité, un travail de médiation familiale, des activités collectives ainsi qu'une coordination avec les différents acteurs intervenant autour du jeune, tels que les écoles, le CPAS, les services d'aide à la jeunesse et les associations spécialisées.

Concernant ses liens avec la Commune, l'association a transmis, dans le cadre de l'instruction de son dossier, une note d'intention ainsi que ses rapports d'activités, mettant en évidence les besoins en infrastructures d'accueil et d'accompagnement de la jeunesse, notamment sur le territoire anderlechtois.

Sur cette base, le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé, le 28 octobre 2025, une convention d'occupation précaire portant sur le bâtiment communal situé rue de Fiennes 75 à Anderlecht. Conclue pour une durée de neuf ans, du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2034, cette convention permet à l'association d'y établir son siège social et d'y développer ses activités. L'association assure l'occupation des lieux, leur entretien courant ainsi que les éventuels aménagements nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour terminer, Atout Projet est une ASBL bruxelloise active dans le domaine de la jeunesse. Elle vise notamment à favoriser l'émancipation des jeunes, leur accès à la culture et l'exercice de leur citoyenneté, à développer les rencontres et les synergies entre quartiers et communes, ainsi qu'à soutenir les politiques locales de jeunesse. À cette fin, elle mène des activités socio-éducatives et socioculturelles en collaboration avec les communes et les acteurs de terrain, notamment par la présence d'éducateurs.

À Anderlecht, cette collaboration se concrétise dans différents projets menés avec les services communaux et les partenaires locaux. À titre d'exemple, la Cellule Jeunesse a participé en 2020 à l'opération « Place aux Jeunes », portée notamment par Atout Projet, afin de permettre à des jeunes de 13 à 15 ans de découvrir différentes initiatives citoyennes et de s'exprimer collectivement sur leur expérience.

En 2022, le Service Jeunesse et Atout Projet ont également mené une action participative avec des jeunes à Cureghem, notamment autour de la réalisation de fresques destinées au local communal de la place Lemmens.

Plus récemment, Atout Projet a collaboré avec le Service du Tourisme dans le cadre d'un projet consacré au site des Goujons à l'occasion des Journées du Patrimoine de septembre 2026. Celui-ci a associé des jeunes et des seniors autour de la transmission de la mémoire du quartier, les jeunes étant notamment amenés à devenir guides accompagnés afin de faire découvrir le site et son histoire.

Ces différents exemples illustrent la diversité des actions menées avec Atout Projet, notamment en matière de participation des jeunes, de citoyenneté, d'animation de quartier et de transmission intergénérationnelle. Les actions sont coordonnées, selon les projets, entre les équipes d'Atout

Projet, les services communaux concernés et les partenaires de terrain.

En ce qui concerne le rôle de l'Échevine de la Jeunesse au sein de l'association, celle-ci a exercé la présidence de 2014 à 2018, à titre non rémunéré.

Aujourd'hui, en sa qualité d'Échevine ayant la Jeunesse francophone dans ses attributions, elle est membre effectif de droit de l'association et siège à ce titre à son Assemblée générale, conformément aux statuts d'Atout Projet.

Le suivi et la coordination opérationnelle des différents projets menés dans les communes sont assurés par les équipes d'Atout Projet, en collaboration avec les services communaux et les partenaires concernés.

Par ailleurs, une commission Jeunesse intitulée « Brève présentation des services Jeunesse et Vie associative et réflexion sur les enjeux de la jeunesse » sera organisée le 6 octobre prochain. L'ensemble des élus y est cordialement invité. Cette commission constituera également une occasion d'échanger avec les services sur leurs missions et leurs actions.

Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

VERMEULEN

Digitally signed by VERMEULEN
DN: cn=VERMEULEN, c=BE, ou=AC ANDERLECHT, email=secretairecommunal@anderlecht.brussels
Date: 2026.10.01 11:56:18 +02'00'

M. VERMEULEN

Par délégation :
L'Échevine de la Jeunesse

F.EL IKDIMI

